

**COMMUNE
DE GRANDSON**

**RAPPORT DE LA
COMMISSION DE GESTION
2017 POUR L'ANNEE 2016**

et réponses de la Municipalité

ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Membres :

René-Pierre Deriaz, président
Brenda Tuosto
Delani Décoppet
Hervé Cornaz
Didier Brocard
Jonathan Payot
Pierre-André Délitroz

Suppléants :

Françoise Javet
Mélissa Margot

Olivier Reymond
Christophe Corboz

François Gonin

La commission s'est réunie :

Le 8 février 2017	pour une séance de planification
Le 14 mars 2017	pour une séance d'organisation et de préparation
Le 21 mars 2017	pour l'audition de Mme Christine Leu Métille
Le 28 mars 2017	pour l'audition de M. Francesco Di Franco
Le 29 mars 2017	pour l'audition de M. Dominique Willer
Le 4 avril 2017	pour une séance de préparation
Le 5 avril 2017	pour l'audition de Mme Nathalie Gigandet
Le 25 avril 2017	pour l'audition de M. Antonio Vialatte
Le 2 mai 2017	pour l'audition de Mme Evelyne Perrinjaquet
Le 3 mai 2017	pour une séance de rédaction et de préparation
Le 16 mai 2017	pour l'audition de M. François Payot
Le 20 mai 2017	pour la visite des domaines
Le 29 mai 2017	pour une rencontre avec la municipalité
Le 31 mai 2017	pour une séance de rédaction du rapport

1. Réseaux et énergies

Dicastère de Mme Christine Leu Métille

Points à relever :

- M. Duvoisin, formé pour remplacer M. Jomini comme fontainier est prêt à reprendre toutes les tâches liées au réseau d'eau potable.
- A la STAP de Corcelettes, le remplacement du tableau électrique et de 2 pompes qui pourront être conservées après transformation a apporté une nette diminution des alarmes.
- Les changements de compteurs d'eau ont permis de s'apercevoir de nombreuses non-conformités par rapport au règlement (clapets anti-retour, vannes d'arrêt). Les propriétaires ont été appelés à mettre leur installation en conformité et le suivi des corrections est effectué.
- Les délais pour les travaux de la rue Haute ont dû être adaptés à cause principalement des fouilles archéologiques.
- En cas de travaux d'infrastructures souterraines, les services d'énergies privés sont avertis dès la publication du projet. Une enquête de certains fournisseurs est menée auprès des communes qui prévoient des travaux. Seul Swisscom ne joue pas le jeu !
- Les éclairages LED de la rue Haute ont été ajustés à l'intensité la plus basse possible. L'inclinaison prévue des têtes porteuses de LED, telle que demandée par la Municipalité, n'a pas été possible une fois les luminaires installés.
- Un contrat de 4 ans entre la Romande Energie et la commune prévoit la maintenance de l'entier des luminaires par RE et au moins un nettoyage du tout sur la période contractuelle.

Vœux :

- La seule installation de production d'énergie solaire photovoltaïque en mains communales située sur le toit du bâtiment de la voirie n'est pas suivie au point de vue production et rendement.

Vœu 1.1 : La CoGes demande qu'un relevé annuel de la production d'énergie électrique de l'installation située sur le toit du bâtiment de la voirie soit présenté à l'avenir.

La Municipalité prend note de ce vœu et la production annuelle fera l'objet d'un suivi chiffré dans le rapport de gestion ou ses annexes.

- Le territoire communal est entouré d'eau (lac, Arnon, Brinaz) et les rejets de polluants sur les terrains drainés ou les canalisations d'eaux claires peuvent avoir des conséquences néfastes.

Vœu 1.2 : La CoGes demande qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès de la population et des entreprises (rondelle-signal et prospectus d'information selon VSA.ch), campagne couplée avec des informations sur les économies d'énergies diverses réalisables par tous, par exemple.

La Municipalité partage cette préoccupation et renforcera l'information à la population et aux entreprises, soit directement, soit en diffusant largement les informations de la VSA par exemple.

Observation:

- L'état des réservoirs d'eau potable n'est plus satisfaisant car des fissures présentes dans les constructions ont comme conséquence des risques de pollution organique. Des fers à béton rouillés qui apparaissent en surface des éléments en béton armé laissent augurer de problèmes de solidité. Les contrôles habituels effectués n'ont pas révélé de problèmes jusqu'à présent; cependant la création d'un nouveau réservoir s'avère urgente.

Observation 1.3 : La CoGes attend de la Municipalité qu'elle fournisse une analyse de risques liés à la contamination de l'eau ainsi qu'à l'état général des 2 réservoirs communaux, y compris du point de vue stabilité des constructions.

La Municipalité rappelle que l'analyse de la qualité de l'eau des réservoirs est faite régulièrement et n'a jamais donné lieu à des inquiétudes. La stabilité des constructions n'est pas mise en cause par l'apparition très partielle d'éléments en béton armé en regard de la dimension globale du réservoir. Mais elle partage la demande de la Commission de gestion d'une mise en œuvre rapide de la construction d'un nouveau réservoir.

2. Ecoles et sécurité

Dicastère de M. Francesco Di Franco

Points à relever :

- Lors de la transition en fin de législature entre ancienne et nouveau titulaires, la transmission des dossiers et les explications fournies par Mme Erika Prina Howald ont été complètes et sans surprises. L'ancienne titulaire s'est mise à disposition en cas de besoin.
- Malgré que le corps local de sapeurs-pompiers soit soumis au SDIS régional et aux exigences de l'ECA, le matériel de défense incendie spécifique aux ruelles étroites de Grandson a pu être conservé et est utilisé lors d'exercices.
- Les patrouilleurs scolaires engagés surveillent les écoliers aux abords des passages piétons et les font traverser la route.
- Les responsabilités entre école, communes et parents concernant les écoliers ont été définies précisément par l'ASIGE.
- Le conseiller municipal en place rencontre la gendarmerie une fois par mois et ils règlent ensemble les problèmes, demandes et besoins spécifiques. Toute demande supplémentaire concernant la sécurité des manifestations doit être payée par les organisateurs. De la prévention a été faite à la rentrée auprès des écoliers ainsi que aux alentours de la gare vu le risque lié au trafic de drogue depuis l'arrivée du RER.
- L'étude de stationnement ayant abouti aux « zones macarons » s'est faite en fin de législature précédente par la conseillère municipale en place et avec l'aide d'une entreprise de géomètres.
- La circulation des poids lourds à la rue Basse n'a pas pu être estimée par comptage pour le moment. L'observation permet de voir circuler une majorité de camion de l'entreprise locale et des cars postaux.
- Suite à l'interpellation de M. Helfer concernant la mise au concours d'un ASP et à la réponse de la Municipalité, la CoGes a entendu la Municipalité et le responsable RH. La CoGes considère qu'il n'y a pas matière à poursuivre d'autres démarches.

Remarques :

- L'état et le positionnement des miroirs routiers en place à l'intérieur des localités des Tuileries et de Grandson génèrent un danger pour les usagers de la route et de la mobilité douce. Malgré la directive cantonale qui considère comme « palliatif » le miroir routier, pour des rues et ruelles issues de l'héritage du Moyen Age comme les nôtres, la Municipalité se doit de mettre en conformité ces dispositifs.

Remarque 2.1 : La CoGes demande à la Municipalité de faire contrôler, nettoyer, réparer et si nécessaire ajouter ou supprimer les miroirs routiers. Dans des cas où la visibilité est mauvaise et où les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité ne peuvent être réalisés, la CoGes prie la Municipalité de faire des demandes d'installation de miroirs routiers au Service des Routes.

La Municipalité prend note de cette remarque et partage cette préoccupation. Par ailleurs, l'entretien des miroirs communaux est assuré régulièrement.

- Le nouveau terminus du RER Grandson, très attractif pour la région grandsonnoise, a engendré une hausse de l'utilisation du stationnement dans les secteurs de la gare et du bord du lac. Les zones macarons, instaurées avec raison par la Municipalité, ont toutefois provoqué un report sur les places de parkings sur le domaine public non intégrées dans l'étude des macarons.

Remarque 2.2 : La CoGes demande à la Municipalité d'étendre l'étude des zones macarons au secteur du bourg de Grandson afin d'optimiser le stationnement existant et d'inciter aux reports modaux.

La Municipalité s'est penchée sur cette question lors de l'étude des zones macarons. Ce n'était pas une nécessité d'étendre le principe des macarons à tous les secteurs au démarrage du projet, il convenait d'étudier au préalable l'accueil des habitants à l'égard de cette politique de stationnement et de les laisser apprivoiser ce concept.

La Municipalité a prévu d'y réfléchir sur la base de cette première expérience.

Observation :

- Les panneaux d'interdiction de circuler sur les chemins de remaniement direction Giez, Fiez et Champagne sont très nombreux, mais pas bien respectés.

Observation 2.3 : La CoGes demande que la Municipalité fasse respecter les interdictions en question par égard à ceux qui parcourent ces chemins à vélo ou à pied et ne s'attendent pas à voir surgir des véhicules motorisés autres que agricoles ou de bordiers.

La Municipalité prend note de cette observation, elle est consciente de ce problème. Elle fera le nécessaire auprès de la Gendarmerie afin que des contrôles plus réguliers aient lieu.

3. Travaux, culture et tourisme

Dicastère de M. Dominique Willer

accompagné de M. Lucien Jomini, chef du Service des Travaux

Points à relever :

- Depuis que les employés du service des travaux ont été responsabilisés quant à leur véhicule de service, les dits véhicules restent en meilleur état.
- Les séances d'échange de demandes et d'informations continuent entre le dicastère des travaux, avec la présence du chef de service et de son remplaçant, et les dicastères « énergies » et « alpages, forêts et port ». Elles ont amélioré la compréhension entre demandeurs et fournisseurs de prestations, et la rapidité d'intervention du service concerné.
- Les cahiers des charges pour tous les collaborateurs du service des travaux existent et serviront de base aux évaluations 2017. Chaque employé a un dossier personnel auprès du responsable RH.
- Les problèmes de nettoyage des avaloirs d'eaux de surface des chemins AF ont été résolus par avis aux agriculteurs concernant leur devoir. Si le nettoyage convenu n'est pas respecté, les propriétaires ou locataires concernés sont avisés par une lettre, et si la commune doit finalement agir via son service des travaux, les tâches effectuées sont facturées aux responsables.
- Le remplacement programmé de la balayeuse est étayé par la valeur de reprise correcte qu'elle a actuellement, sans attendre d'importants et coûteux travaux de maintenance.
- Des mesures de bruit de la circulation ont été effectuées sur la RC n° 5. Le rapport de la société Prona est attendu.
- Le chemin public piétonnier de la Poteylaz sera réfectionné en 2017.
- Les contrôles d'accès à la déchetterie ne seront pas améliorés car quasiment inutiles mais coûteux : un seul contrevenant a été interpellé lors de contrôles par 2 employés du service concerné. Les contrôles continueront à être effectués comme auparavant.
- La CoGes a pu prendre connaissance de toutes les pièces du dossier « remplacement de l'élévateur » (préavis 575/15). Elle constate que le service des travaux a défini les points importants à prendre en compte pour ce remplacement d'engin, que différentes offres ont été sollicitées, et que la sélection s'est faite en faveur de l'offre la moins chère répondant aux critères fixés. D'autre part et en règle générale, l'archivage des documents se fait par le greffe quant aux documents officiels, et par le service des travaux quant aux documents de préparation et aux offres sollicitées. Pour l'heure l'élévateur n'a pas pu être livré faute d'homologation. La société qui a vendu cet élévateur a prêté un autre engin de même type en attendant la livraison définitive.
- Un collaborateur du service des travaux est chargé de sécurité (cours SUVA) et deux autres sont secouristes au sein du dit service.
- A la mauvaise saison, les jardiniers communaux sont actifs dans les domaines de la taille des arbres et de l'entretien ou de la confection du mobilier urbain. Les heures supplémentaires effectuées à la belle saison leur sont redonnées.
- La création d'un parking aux abords du terrain de BMX a dû être stoppée suite à une décision des instances fédérales qui contredisent le préavis favorable du canton.

- Le contrôle du travail effectué par les employés du service des travaux se base sur un tableau excel suivi et contrôlé par M. Jomini. Il arrive également que des remarques soient faites par téléphones de personnes privées, ce qui permet d'avoir un retour sur les éventuels problèmes rencontrés.

Vœux :

- Les poubelles sur le domaine public sont en cours de remplacement. La CoGes salue la mise en place des poubelles sélectives à Borné-Nau.

Vœu 3.1 : La CoGes souhaite que partout où cela est possible, un tri des déchets (PET, verre, incinérables et alu éventuellement) puisse être possible pour le public : plages et écoles en particulier.

La Municipalité prend note de cette demande qu'elle intégrera dans une réflexion globale sur l'ensemble du territoire.

- La suppression de la benne papier/carton sur la Place du Château a des effets négatifs sur la collecte de ces matériaux et sur les possibilités de s'en débarrasser.

Vœu 3.2 : La CoGes souhaite que des possibilités complémentaires de collecte du papier et du carton soient étudiées, notamment pour les personnes qui n'auraient pas de véhicules privés (déchetterie mobile à d'autres heures/jours/périodes de l'année, vers Noël en particulier, benne avec compactage des cartons en toute sécurité).

La Municipalité étudiera l'opportunité d'augmenter la collecte mobile du papier/carton. Pour rappel, un service de déchetterie ambulante existe depuis quelques années, cela est régulièrement rappelé dans le rapport de gestion du dicastère.

- Les sapins de Noël fournis par la commune et placés par la société des commerçants sont source de risques pour les piétons.

Vœu 3.3 : La CoGes souhaite que la commune édicte des règles pour le placement des sapins de Noël (trottoirs de la Rue Basse ou bandes piétonnes de la rue Haute suffisamment dégagées pour que les piétons ne doivent pas empiéter sur la voie de circulation des véhicules routiers).

La Municipalité tiendra compte de ce vœu dès le prochain marché de Noël.

Remarque :

- Les trottoirs ne sont pas systématiquement abaissés en face des passages pour piétons à plusieurs endroits des routes et rues.

Remarque 3.4 : Par respect et afin d'aider les personnes à mobilité réduite, la CoGes demande à la Municipalité de corriger ces situations partout où ce défaut est présent.

Cette problématique fait partie des objectifs de la Municipalité qui a déjà initié des améliorations sur la place du Château.

Observations :

- Un écoulement d'eau sur la chaussée de la rue de Neuchâtel est connu depuis longtemps, et la présence d'eau sur la chaussée surprend les usagers de deux-roues en particulier. La situation est plus dangereuse encore pour tout véhicule en cas de gel !

Observation 3.5 : La CoGes prie la Municipalité de faire réparer ou déboucher canalisation et grilles à cet endroit de la rue de Neuchâtel ou de trouver une autre solution afin de faire cesser ces écoulements d'eau sur la chaussée.

La Municipalité étudiera toutes solutions permettant d'améliorer la situation.

- L'état et la vétusté des WC publics de la Place du Château n'est pas représentatif d'un des plus beaux villages de Suisse. Les usagers locaux ou les touristes sont plutôt rebutés par l'état actuel de ces installations.

Observation 3.6 : La CoGes prie la Municipalité de trouver une solution décente, en attendant la construction de bâtiments en bordure de place, pour suppléer aux installations actuelles de WC publics de cet endroit très fréquenté.

Consciente de cette problématique, la Municipalité réfléchira aux mesures à prendre, en tenant compte du fait que ce bâtiment sera un jour démoli.

4. Affaires sociales, alpages, forêts et port

Dicastère de Mme Nathalie Gigandet

Points à relever :

- Lors de la transition en fin de législature entre ancienne et nouvelle titulaires, la transmission des dossiers et les explications fournies par Mme Pascale Fischer ont été complètes. L'ancienne titulaire a effectué des visites des différents sites avec sa remplaçante.
- La mise à jour des emplacements pour les bateaux au port n'a suscité que des réactions positives des locataires de places.
- Les demandeurs sur listes d'attente dans le domaine de l'accueil de jour ont pu être satisfaits grâce à la création de nouvelles places d'accueil.
- La fabrication du fromage à la Grandsonnaz-Dessous est complètement opérationnelle et une très bonne qualité est atteinte.
- L'évaluation des travaux à entreprendre sur la toiture du bâtiment de la Grandsonnaz-Dessous est en cours et pourrait amener à une dépense plus faible qu'annoncée.
- L'entraide ponctuelle entre garde-ports est liée aux saisons (conduite du bateau-faucardeur, mises à l'eau et hors eau des bateaux).
- Il n'y a plus de bateaux-ventouses au port, grâce aux nouvelles règles établies.
- Les frais de l'accueil de jour sont pris en charge pour plus de la moitié par les parents.
- Lors de l'ouverture de nouvelles places en garderie, l'aide au démarrage est de CHF 5'000.- par place d'accueil préscolaire et de CHF 3'000.- par place d'accueil parascolaire.
- La ludothèque occupe de nouveaux locaux à la rue Basse et l'association contribue aux frais de loyer par un montant de CHF 100.- par mois. La commune assume le solde et suit l'évolution financière de l'association.
- Un tableau comparatif des tarifs pratiqués dans plusieurs ports autour du lac de Neuchâtel a été remis à la CoGes. La comparaison des tarifs est difficile au vu des systèmes très différents appliqués ailleurs.
- Un résumé chronologique et financier des travaux effectués à la Grandsonnaz-Dessous nous a été fourni et a permis de comprendre les nombreux rebondissements liés à ce projet.

Vœu :

Vœu 4.1 Comme nous avons appris que la tendance future est à un rapprochement de la population avec la forêt, la CoGes souhaite que la Municipalité propose au groupement forestier d'aménager avec le concours des forestiers et des employés communaux un parcours genre « Vita » en forêt, ceci en relation avec le concept « Commune en santé » pour lequel un label est attendu en 2017.

La Municipalité prend note de ce vœu. Des journées du bois suisse sont prévues les 15 et 16 septembre 2017 en collaboration avec le Groupement forestier 7.

Remarques :

- Des travaux électriques non-exécutés à la Grandsonnaz-Dessous ont été payés. Le fournisseur de prestations en a heureusement fait la remarque et les travaux ont ensuite été exécutés !

Remarque 4.2 La CoGes demande instamment que tout dicastère et service concerné apporte un soin particulier au contrôle de la corrélation entre travaux effectués et factures, en mettant en place ou en appliquant un système de contrôle impliquant toutes les personnes concernées.

Ce point concerne la gestion 2015, la responsable du dicastère n'était pas en fonction à ce moment-là mais il est évident que la Municipalité actuelle est attentive à ces points. Dans ce sens, sa pratique tend à éviter que de telles situations se reproduisent, notamment par le biais du système de contrôle interne (SCI).

- Les remorques situées sur le parking au Nord de la piste de BMX sont gênantes pour les gens désirant se parquer à cet endroit notamment dès le retour de la belle saison.

Remarque 4.3 La CoGes demande à la Municipalité d'améliorer ce parcage de remorques qu'on retrouve à différents endroits sur le territoire communal (restreindre périodes autorisées, autres emplacements moins proches du lac par ex.).

La Municipalité rappelle que la saison de navigation est ouverte du 15 mai au 15 octobre. L'hivernage est organisé par le garde-port qui délimite les emplacements en fonction de la taille des bateaux et de leur nombre.

Généralement, entre 50 et 60 bateaux sont hivernés entre le BMX, les terrains de football et la STEP. Une surface de 1'450 m² est nécessaire en hiver et de 860 m² en été pour l'entreposage des remorques.

Les remorques utilisées pour transporter les bateaux ne sont pas prévues pour de longs trajets et pour rouler sur des routes cantonales, elles ne sont pas immatriculées. De nombreux bateaux arrivent d'un chantier naval à Grandson par le lac et sont sortis durant l'hiver, raison pour laquelle leurs propriétaires n'ont pas de remorques pour les déplacer sur de longues distances. Souvent ce sont des bers montés sur roulette qui permettent ce déplacement.

L'agrandissement du parc à remorques fait l'objet d'un recours de la Confédération, ce projet est donc en attente. Une fois réalisé, il permettra d'hiverner les bateaux stationnés le long de la piste de BMX. Pour mémoire, ce projet a fait l'objet d'un préavis, n° 545/14, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 13 mars 2014.

5. Urbanisme et domaines

Dicastère de M. Antonio Vialatte

accompagné de M. Carlos Castro, technicien communal

Points à relever :

- Le Système d'Information du Territoire (http://www.geo.vd.ch/theme/localisation_thm) mis en place est vraiment idéal et l'accès aux renseignements cadastraux est pratique. L'intérêt des communes autour d'Yverdon est marqué.
- Les postes (act. 135% ETP) de technicien communal et de chargée administrative sont beaucoup sollicités et répondent à une demande qui n'est plus à prouver.
- La coordination entre le conseiller municipal et le technicien communal est assurée, à raison d'une séance par semaine et de divers contacts téléphoniques.
- Les jardins communaux sont visités et contrôlés deux fois par année, ce qui permet un bon suivi des attributions et de l'état des parcelles et constructions.
- Le nombre de dossiers à traiter dans le domaine de la police des constructions a fortement augmenté. Une aide efficace pour définir le type d'autorisation nécessaire en tant que propriétaire est disponible sous forme informatique ou papier.
- Le cadre légal actuel suite aux changements imposés par la LAT pose de grosses difficultés aux propriétaires. La législation cantonale est encore floue (beaucoup de règlements et directives certaines fois en suspens, en attendant la nouvelle adaptation du plan directeur cantonal).
- Concernant le PPA de la Deude, un différend opposait le Service de l'Agriculture qui soutenait le projet et le Service du Développement Territorial qui était contre l'extension prévue. Le propriétaire a trouvé des partenaires pour mieux justifier l'agrandissement de son exploitation
- Le PDCOM de 2012 donne les tendances générales et les mesures à coordonner sur le territoire. Le PGA règle le mode d'utilisation du sol et délimite les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger. Le Projet AggloY définit les enjeux à l'échelle des 8 communes de l'agglomération et contextualise les directives imposées par le cadre cantonal et fédéral de l'aménagement du territoire. La fixation d'un nombre d'habitants prévu en 2030 pourrait aboutir à un blocage de certains plans de quartier. Le quota de croissance démographique est fixé pour 15 ans.
- Le RIBT (Réseau Intercommunal des Bureaux Techniques) est régi par des conventions-types entre municipalités. Une contribution-socle de CHF 2.- par habitant est demandée aux communes partenaires et les heures effectuées sont facturées à la commune demandeuse.

Remarque :

- **Remarque 5.1** : La coordination et la synergie entre les différents projets d'urbanisation (PQ et PPA) et de mobilité douce et de transports publics sont à renforcer et à poursuivre.

La Municipalité prend note de cette remarque et y sera attentive.

6. Bâtiments et gérances

Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet

accompagnée de M. Olivier Guilloud, chef du Service des Bâtiments

Points à relever :

- La transition entre l'ancien titulaire du dicastère et sa remplaçante s'est passée en deux temps : dossiers et explications ont été transmis, et une visite des bâtiments a été effectuée. Ceci a permis à Mme Perrinjaquet de voir aussi les appartements et de faire connaissance avec les concierges et locataires. En second lieu, les dossiers en cours et les problèmes liés aux bâtiments ont été examinés avec le chef de service.
- M. Guilloud, chef de service, a réussi sa formation en Management Leadership.
- Des rencontres régulières entre la titulaire du dicastère bâtiments, le titulaire du dicastère écoles, le directeur des écoles, la doyenne du primaire et le chef de service ont lieu pour régler les problèmes.
- Le matériel de gymnastique abimé par des sociétés locales est réparé ou remplacé, et facturé aux responsables identifiés.
- La charge de travail liée au déménagement entre collèges secondaires et primaires a été sous- estimée par le bureau d'architectes et les responsables. Les heures consacrées à cette tâche par le personnel communal ont été prises en charge par l'ASIGE.
- Le service de conciergerie du nouveau collège de Borné-Nau A est assuré par la commune et payé par l'arrondissement scolaire.
- Des cahiers des charges ont été établis récemment pour les nouveaux concierges des bâtiments locatifs. Les anciens sont en cours d'adaptation.
- Un tri des déchets semblable à celui instauré aux collèges Jura sera mis en place sur le site de Borné-Nau au moyen de nouvelles poubelles à 3 compartiments.
- Le prix de location pour le restaurant des Quais a été adapté à la hausse. Le locataire propose des mesures pour une meilleure utilisation de la Salle des Quais pendant les dimanches.

Remarques :

Remarque 6.1 : Le panneau d'information placé à l'entrée du site de Borné-Nau est mal dirigé ; son orientation ne correspond pas à celle des bâtiments et son interprétation est difficile. La CoGes souhaite que la situation actuelle soit améliorée en posant un panneau compréhensible par tous.

La Municipalité n'a pas été consultée quant à l'emplacement de ce panneau, il a été installé par l'ASIGE, propriétaire du bâtiment. La remarque de la COGES lui sera transmise.

Remarque 6.2 : Suite à la visite du chantier du collège Jura A, la CoGes recommande d'être attentif au stockage des matériaux de construction aux abords du collège, ceci afin de prévenir tout risque d'accident.

Toutes les mesures garantissant la sécurité du chantier de rénovation de ce collège ont été prises, conformément aux normes en vigueur.

- L'entretien des terrains extérieurs jouxtant les collèges en particulier est difficile à gérer par les concierges par manque de moyens techniques, voire de moyens de transport.

Remarque 6.3 La CoGes demande que la situation soit améliorée en attribuant tout entretien de terrains communaux au service des travaux, lui correctement équipé.

Cette collaboration existe d'ores et déjà entre les services.

Observations :

- Les places non-couvertes du parking Jean-Lecomte se louent mal à cause d'un tarif équivalent aux places couvertes.

Observation 6.4 : La CoGes souhaite que le prix des places en surface du parking Jean Lecomte soit revu à la baisse pour éviter que ces places non-louées ne rapportent rien, alors que louées à un prix raisonnable elles amèneraient quelques rentrées d'argent et déchargeraient les places « macarons » situées aux abords du parking.

Ce point a été traité en Municipalité et la décision de maintenir le même tarif a été prise en séance du 30 janvier 2017. Le tarif a été calculé de manière uniforme pour toutes les places par rapport au prix global de la construction afin de garantir l'équilibre financier du parking.

- Les travaux à l'ancien collège de la rue du Jura ont mal débuté. Le désamiantage et le démontage ont empêché la progression d'autres travaux. La structure du bâtiment (charpente entre étages) n'a pas été prise en compte du point de vue de la protection incendie par le bureau d'architectes, et le surcoût annoncé est important. Le type de plafond a dû être adapté pour répondre aux normes incendie.

Observation 6.5 : La CoGes regrette d'être mise devant le fait accompli et souhaite que la Municipalité contrôle au mieux les prestations fournies et établisse une liste d'actions afin d'éviter que cette situation ne se reproduise. Les objectifs de rénovation doivent être mieux fixés et l'envergure des travaux mieux définie. La CoGes souhaite que la Municipalité s'entoure dès le début du projet de toutes les compétences requises (internes, utilisateurs, ECA et spécialistes), et anticipe au mieux les besoins.

La Municipalité regrette que la commission se sente mise devant le fait accompli, cela n'a jamais été souhaité ainsi. Le préavis accepté par le Conseil communal en 2015 ne comprenait pas les points mentionnés. Ceux-ci ne pouvaient pas être mis à jour avant le début des travaux et toute rénovation dans un bâtiment historique comporte le risque d'être confronté à ce type d'imprévu. Dans la mesure du possible, la Municipalité s'efforcera d'anticiper ce genre de problème.

7. Administration générale et finances

M. François Payot

accompagné de M. Eric Beauverd, secrétaire municipal

Points à relever :

- La directive interne concernant les montants qu'il est possible d'engager par un chef de service, un conseiller municipal ou la Municipalité est en vigueur depuis avril 2016.
- Après analyse, les tâches administratives, très dispersées auparavant, ont été mieux réparties entre les collaboratrices de l'administration communale.
- Les conseillers municipaux ont tous été équipés de PC portables avec les mêmes programmes, ce qui facilite l'organisation et la gestion des séances de Municipalité.
- Une réunion mensuelle entre le Syndic et les chefs de service contribue à fluidifier la communication entre services.
- Les incertitudes et les arriérés comptables ont été en partie rattrapés en 2016, grâce à l'engagement du personnel de la bourse communale et à une claire répartition des tâches.
- M. Beauverd, secrétaire municipal a reçu la plupart des informations concernant les affaires municipales au début 2016 par Mme Dupont, seule ancienne employée.
- Une analyse de la problématique du système informatique, ainsi que celle liée aux ressources humaines a été menée en cours d'année.
- Les cahiers des charges du personnel existent pour presque tous les postes. Toutefois, la volonté est de les faire évoluer en descriptifs de poste.
- Les suppléances au sein des services sont mentionnées dans le cahier des charges de l'employé directement concerné.
- Les photocopies gratuites effectuées par les sociétés locales sont dorénavant limitées en nombre et en temps consacré à cette tâche par le personnel administratif.
- Si l'année 2015 a été celle des turbulences et 2016 celle de la réorganisation, l'année 2017 devrait être celle de la stabilisation. Pour l'heure, l'archivage des « papiers » a été laissé momentanément de côté.
- M. Mast, le nouvel ASP dépend administrativement du greffe, mais de M. Di Franco pour ses tâches.
- Le programme Xpert meeting, désormais mieux utilisé par le greffe et tous les conseillers municipaux, permet une mise à jour, un suivi des échéances et une transmission de données idéaux au sein de l'administration et du collège municipal.
- Mme Voirol Reymond dépend directement du dicastère de M. Willer et effectue des tâches liées à la promotion culturelle, la mise en valeur du patrimoine bâti et autres activités promotionnelles; elle accompagne des projets communaux et appuie les activités culturelles.
- La mise en évidence de 40 processus-clés liés à l'administration de la commune a été réalisée avec la maison Etheos. Ces processus permettront de mesurer et de limiter les risques liés à l'activité du collège municipal et de l'administration.

Vœu :

- Les nouveaux conseillers communaux ont eu droit, en 2016, à une séance d'information concernant leur activité future.

Vœu 7.1 : La CoGes souhaite que la Municipalité et le bureau du conseil produisent un canevas et une instruction à disposition des conseillers communaux, pour les rapports afférents aux préavis de la Municipalité.

La Municipalité prend note de ce vœu. Comme annoncé lors du dernier Conseil par le syndic, un guide à l'intention des membres élus sera élaboré si possible cet été encore. Le secrétariat municipal approchera le bureau du Conseil pour la mise en place d'un canevas et d'une procédure de travail.

Remarque :

- Les employés avec des compétences transverses sont souvent sollicités par d'autres personnes que par leur supérieur direct, ce qui pourrait entraîner des conflits ou des incompréhensions.

Remarque 7.2 : La CoGes demande que la Municipalité établisse des règles concernant « l'emprunt » d'un employé par le responsable d'un autre dicastère, ainsi qu'éventuellement un formulaire de demande de travail. L'organigramme devra être mis à jour.

La Municipalité a déjà entrepris cette réflexion. Un nouvel organigramme sera prochainement élaboré. La pertinence d'un formulaire de demande de travail sera évaluée.

Observation :

- Le nouvel ASP engagé n'a pas un cahier des charges bien défini. Le document semble être complété au fur et à mesure des besoins avérés et des compétences de ce nouveau collaborateur. La CoGes constate qu'à plusieurs reprises, des conseillers municipaux imaginent pouvoir recourir à l'ASP pour des tâches très diverses !

Observation 7.3 : Ces constats incitent la CoGes à prier la Municipalité d'établir le cahier des charges de l'ASP dans un délai raisonnable afin de clarifier ses activités.

En attendant la mise en place des nouveaux descriptifs de poste, la Municipalité s'engage à finaliser le cahier des charges du nouvel ASP.

8. Visite des domaines

La commission de gestion a souhaité visiter les installations et bâtiments suivants :

- Station d'épuration des eaux usées
- Station de pompage d'eaux usées de Corcelettes
- Chantier du collège primaire « Jura A »
- Réservoir d'eau potable des Râpes
- Captage des eaux de source de Novalles

Le Syndic et tous les conseillers municipaux nous ont accompagnés, et les informations et commentaires des municipaux concernés, ainsi que de M. Michel Cavaliere pour les eaux usées, et de M. Marc Duvoisin pour l'eau potable, nous ont appris beaucoup de détail sur le fonctionnement des installations dont ils ont la responsabilité. Nos accompagnants « techniques » connaissent à fond leurs installations, et leurs compétences et expériences sont garantes du bon fonctionnement de celles-ci. Mme Perrinjaquet a mené la visite des travaux au collège « Jura A » d'une manière instructive et a fourni aux membres de la CoGes des explications relatives aux choix qui ont dû être faits au fur et à mesure de la progression des travaux.

Conclusion


La commission de gestion tient à remercier toutes les personnes auditionnées, soit Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et leurs chefs de service ou collaborateurs, soit Messieurs Jomini, Castro, Guilloud et Beauverd. Toutes et tous ont apporté des compléments d'information bienvenus et des réponses détaillées à nos questions. Leur motivation et leur enthousiasme sont unanimement salués par la commission.

Le personnel administratif et le secrétaire municipal ont fourni des efforts particuliers en cette année de réorganisation, et les mesures mises en place ont porté leurs fruits. Le personnel technique communal est motivé et a assuré une année 2016 sans problème majeur ; la collaboration entre dicastères est plus efficace qu'auparavant, et cette progression mérite d'être soutenue par les mesures mises en place ou proposées.

Les membres de la commission de gestion ont beaucoup apprécié les différentes séances d'auditions et de visite où les échanges ont été nourris et certains doutes levés.

La qualité des prestations communales s'est beaucoup améliorée en 2 ans, au bénéfice de tous les habitants. A tous ceux qui y ont contribué, nous disons Merci !

Grandson, le 31 mai 2017



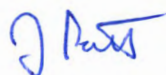
René-Pierre Deriaz, président



Didier Brocard



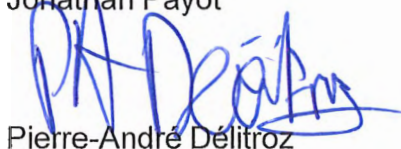
Brenda Tuosto



Jonathan Payot



Delani Décoppet



Pierre-André Délitroz



Hervé Cornaz



Olivier Reymond, suppléant



Christophe Corboz, suppléant

Les réponses apportées par la Municipalité ont été approuvées dans sa séance du lundi 12 juin 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire



François Payot



Eric Beauverd